VILLE DE DENAIN
Objet : Manifestation Culturelle

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 059-215901729-20220915-220915AU_150CUL-AU

DECISION DU MAIRE N° 2022- 150/ CULTUREL

8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

- Vendredi 4 Novembre 2022 à 20h30 : **« *CALI*».**
Concert proposé par la société « ***VERONE PRODUCTIONS*** » située au n° 31 rue Inkermann 59 000 LILLE.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 8 500 €uros HT.
Théâtre – Tarif 25 €uros. Tarif réduit : 20 €.

- Samedi 12 Novembre 2022 à 20h30 : **« *OURS* ».**
Concert proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann 59 000 LILLE.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 3 000 €uros HT.
Théâtre – Tarif 20 €uros. Tarif réduit : 15 €.

- Vendredi 25 Novembre 2022 à 20h30 : **« *SANSEVERINO*».**
Concert proposé par la société « ***VERONE PRODUCTIONS*** » située au n° 31 rue Inkermann 59 000 LILLE.
Le coût du cachet *(hors frais annexes)* s'élève à 8 000 €uros HT.
Théâtre – Tarif 20 €uros. Tarif réduit : 15 €.

Article 2 : Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Denain, le 15 septembre 2022.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....